

CERTIPHYTO

RENOUVELLEMENT

POURQUOI ?



UTILISATION

Le Certiphyto permet d'utiliser tous les produits phytopharmaceutiques de synthèse dans le respect de la réglementation. Il concerne toutes les personnes qui manipulent des produits phytosanitaires (achat et utilisation) dans un cadre professionnel.



DÉCISION

POUR QUI ?

- Exploitant agricole
- Salarié agricole ou forestier
- Agent des collectivités territoriales

LES PROCHAINES SESSIONS

à la MFR de Pouilly-en-Auxois :

Le 30 septembre

Le 18 novembre

à la MFR Quetigny :

Le 22 octobre

Le 17 décembre

NOS CENTRES DE FORMATIONS EN BOURGOGNE

COTE D'OR

MFR BEAUNE-GRANDCHAMP

5 RUE DE LA CORVÉE DE MAILLY
21200 RUFFEY-LÈS-BEAUNE
03 80 26 61 44

MFR AUXOIS SUD MORVAN

32 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
21320 POUILLY EN AUXOIS
03 80 64 84 90

MFR DE BAIGNEUX LES JUIFS

16 RUE DES HALLES
21450 BAIGNEUX-LES-JUIFS
03 80 96 50 89

MFR DE QUETIGNY

33 BOULEVARD DE BELLEVUE
21800 QUETIGNY
03 80 46 35 49

MFR DE SEMUR

10 RUE DU COUVENT
21440 SEMUR EN AUXOIS
03 80 97 07 08

SAONE ET LOIRE

MFR ANZY LE DUC

37 ROUTE DES AUGERES
71110 ANZY LE DUC
03 85 25 04 78

MFR DE MAZILLE

CHARLY
71250 MAZILLE
03 85 50 80 95

YONNE

MFR DU SENONAI

24 RUE HAUTE
89100 GRON
03 86 64 82 82

Agriculteurs, salariés d'exploitation agricoles, vous devez détenir le CERTIPHYTO ...

Certiphyto

Renouvellement du certificat individuel à l'utilisation à titre professionnel de produits phytopharmaceutiques

Décideur en entreprise non soumise à agrément (DENSEA)
Décideur en entreprise soumise à agrément (DESA)
Opérateur en entreprise non soumise à agrément

STATUT DE LA FORMATION:

 Formation continue

PUBLICS CONCERNES ET PREREQUIS:

-  Être exploitant agricole
-  Être salarié agricole
-  Être détenteur d'un Certiphyto en cours de validité

NOMBRE DE PLACES:

 10 maximum

MODALITES D'ACCES:

Sur invitation MFR et inscription préalable
Accessible aux personnes en situation de handicap

DELAI D'ACCES:

10 jours avant la formation

DUREE DE LA FORMATION :

 7 heures

COÛT FORFAITAIRE :

Devis sur demande
Prise en charges possible par VIVEA ou OPCO

CONTACT:

mfr.asm@mfr.asso.fr
03.80.64.84.90
mfrasm.fr

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

Formation par alternance
MFR Auxois Sud Morvan

MAJ: 01/09/2026

OBJECTIFS

Actualisation de connaissances juridiques, agronomiques et sanitaires liées à l'utilisation et à la réduction des produits phytopharmaceutiques.
Accompagnement en présentiel pour le renouvellement du CERTIPHYTO.
Délivrance de l'attestation de formation valant renouvellement pour 5 ans.

CADRE REGLEMENTAIRE

Les dispositifs de délivrance des certificats individuels produits phytopharmaceutiques entrent dans la plan Ecophyto relatif à la directive européenne 2009/128/CE du 21 octobre 2009 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation réduite des pesticides compatibles avec le développement durable. (Note de service DGER/CDPFE/2019-745 du 29/10/2019).

CONTENU DE LA FORMATION

- Réglementation et principes d'usage concernant les utilisateurs et l'environnement, relatifs à l'achat, au transport, au stockage, à la préparation et à l'application de produits phytopharmaceutiques : 2h00
- Règles de protection de la santé humaine et de l'environnement, règles de sécurité des applicateurs. Notions de danger, de nocivité, de risque : 2h00
- Réduction de l'utilisation et des impacts des produits phytopharmaceutiques sur l'environnement dans une perspective de durabilité. Méthodes préventives, techniques alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques 3h00

DEROULEMENT ET MODALITES DE FORMATION

- Diaporama, Exercices, Recherche d'Outils d'Aide à la Décision sur Internet, Echanges
- Commentaires de cas concrets, d'expérimentations.

MODALITES D'EVALUATION

pas d'évaluation

DEBOUCHES ET PASSERELLES

- Formation à renouveler tous les 5 ans

SUIVI DE L'ACTION

- Emargement des stagiaires
- Attestation de fin de formation

EVALUATION DE L'ACTION

Questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation

COMPETENCES VISEES

Actualiser connaissances et informations pour être en capacité d'appliquer des produits phytopharmaceutiques en sécurité, selon la réglementation et les préconisations en vigueur dans les buts d'efficacité agronomique, de protection de l'environnement et de réduction significative de leur utilisation.